

Services de garde d'enfants—Loi

Il y a le travail à temps partiel, le travail à temps complet, le travail saisonnier, le travail par équipe et le travail occasionnel. Sixièmement—bien que ce soit le plus important, le gouvernement n'en tient pas compte—les services devraient être sans but lucratif, de façon à assurer l'utilisation maximale et optimale des deniers publics. Ces services ne devraient pas procéder d'une préoccupation lucrative. Les gens ne devraient pas chercher à profiter des besoins de nos enfants pour s'enrichir rapidement. En tant que gouvernement, les conservateurs ont la responsabilité de rechercher l'utilisation optimale des deniers publics. Nous n'accomplissons pas notre devoir lorsque nous finançons des centres de garderie à but lucratif. Enfin, ces services devraient donner lieu à une responsabilité financière à intervalles réguliers, les responsables devraient fournir aux parents et au gouvernement un compte rendu de leur surveillance et de leur situation financière.

Les témoins qui ont comparu devant le comité ont été unanimes à blâmer le gouvernement de ce que le projet de loi C-144 ne répond pas aux besoins réels des petits Canadiens et de leurs parents. Ils n'avaient pas tout simplement une attitude négative. Ils se sont présentés devant le comité et ont tenté de formuler des propositions raisonnables que le gouvernement pourrait adopter. Un certain nombre de groupes ont signalé que le programme en question devrait permettre la création de plus de 200 000 places, notamment le Congrès du travail du Canada, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, le Conseil consultatif sur la situation de la femme, le Syndicat canadien de la fonction publique, la Fédération nationale des syndicats d'infirmières et d'infirmiers, l'Association canadienne des travailleurs sociaux, l'Ottawa-Carleton Daycare Association, la Fédération du travail du Manitoba, et le Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

En examinant leurs observations et celles d'autres groupes qui se sont présentés devant le comité, j'ai constaté que beaucoup de ces témoins appartenaient à des syndicats. Il y avait des groupes à l'appui des services de garde, bien sûr, mais beaucoup de syndicalistes ont témoigné, et je comprends pourquoi: ces gens-là ont besoin de garderies. Naturellement, les syndicats défendaient le point de vue de leurs membres, mais le gouvernement conservateur n'était pas intéressé.

Le syndicat des fonctionnaires provinciaux de l'Alberta a fait état du principe des objectifs nationaux en ce qui a trait aux services de garde et à la nécessité d'inclure les dispositions requises dans la loi afin qu'on respecte les normes nationales. Dans la même veine, le Congrès juif canadien a déclaré que, vu l'importance vitale des services de garde, le gouvernement doit établir des programmes nationaux qui définissent les paramètres des programmes provinciaux de sorte que les familles soient assurées de trouver des services de qualité comparables où qu'elles habitent. C'est conforme à la tradition dans le domaine des programmes à frais partagés.

L'Organisation nationale anti-pauvreté recommande l'établissement d'objectifs nationaux, au moins, et de normes fédérales, si possible. Cela n'est pas prévu dans le projet de loi C-144. La Fédération du travail de l'Alberta souligne que ce projet de loi n'établit pas d'objectifs nationaux et que les gouvernements provinciaux comme celui de l'Alberta—et cela pourrait s'appliquer à la Colombie-Britannique ou à un certain

nombre de gouvernements régressifs au Canada—doivent bien comprendre les obligations rattachées à la participation au programme. Le Syndicat national de la Fonction publique provinciale a dit que le bien-être des enfants devait l'emporter sur les sensibilités juridictionnelles des provinces.

● (1600)

Les témoins qui ont comparu devant le comité étaient très préoccupés par le projet de loi. Comme je l'ai dit au début, celui-ci peut se comparer à un vêtement de mauvaise qualité qui tombe en morceaux au lavage. Aussi, nous du NPD, qui nous soucions des enfants et de l'avenir du Canada, ne pouvons pas appuyer un aussi piètre projet de loi.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, je voudrais poser à mon collègue la même question que j'ai posée au député conservateur qui a pris la parole ce matin. Pourquoi croit-il que le gouvernement conservateur et le premier ministre (M. Mulroney), qui, en réponse aux Canadiennes, ont promis de prendre d'importantes mesures au profit des enfants canadiens, ont-ils attendu quatre ans? Et pourquoi ont-ils d'abord accordé la priorité à des mesures fiscales régressives qui doublent le montant de la réduction accordée aux familles à revenu élevé et ne font rien pour les familles à faible revenu? Ils n'ont guère tardé à mettre en oeuvre ce volet de leur stratégie. À son avis, pourquoi le gouvernement conservateur impose-t-il une limite de sept ans sur toute la ligne?

Le député nous dit que sa femme s'occupe beaucoup des garderies. Il n'ignore pas qu'il faut souvent deux ou trois ans pour mettre une garderie sur pied. Dans plusieurs provinces où il n'y a pas de services, il faudra beaucoup de temps avant de mettre le programme en application. Au bout de sept ans, il n'y aura plus de fonds d'immobilisations, le cofinancement variable sera réduit pour les provinces plus pauvres et le programme en vigueur prendra fin. Nous savons que nous serons chanceux si nous réussissons à satisfaire à 25 p. 100 des besoins au cours de ces sept années. Et encore, ces prévisions sont optimistes. C'est loin du nombre de places que jugent nécessaire la plupart des organismes, y compris le Centre d'information sur les garderies. Je voudrais que le député nous fasse part de ses commentaires sur la politique très restrictive que présentent les conservateurs.

M. Manly: Je commence, madame la Présidente, par une histoire concernant un pays très éloigné du Canada. Un ministre de ce pays étranger, en tournée dans une région de sa circonscription, constate qu'un établissement préscolaire qu'il visite laisse fort à désirer. Il n'y a pas d'installations ni de meubles. On ne prend pas bien soin des enfants. Constatant, après examen, que la situation est déplorable, le ministre promet une aide de 100 \$ à cette garderie. La visite d'une prison, plus tard, révèle que les installations, si elles ne sont pas exceptionnelles, sont quand même acceptables. Le ministre jette un regard autour de lui et décide que la prison a besoin d'un nouveau gymnase, d'une nouvelle salle de télévision et de nouveaux quartiers pour les visiteurs. Il ordonne qu'on verse une aide de 3 millions de dollars à ce nouvel établissement. L'adjoint qui l'accompagne ne comprend pas. Il dit au ministre: «À la garderie que nous venons de visiter et dont les besoins étaient criants, vous avez accordé 100 \$. Vous donnez maintenant 3 millions de dollars à cette prison. Pourquoi cet écart?» Le